

ANNEXE 2

MOUVEMENT 2022

Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la Drôme
DIPER 1^{er} degré
Cité Brunet - BP 1011
26015 VALENCE CEDEX
ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DE LA SITUATION FAMILIALE	<input type="checkbox"/> RAPPROCHEMENT DE CONJOINT (RC) <input type="checkbox"/> AUTORITE PARENTALE CONJOINTE (APC)
---	--

A retourner avec les justificatifs demandés par courriel à l'adresse ci-dessus **avant le 17 mars 2022**

Rappel

Lors de votre « demande de mutation » pour solliciter une bonification au titre de la situation familiale vous devez :
1/ retourner l'annexe 2 dûment complétée, avec les justificatifs demandés avant le 17 mars 2022,
2/ cocher la case correspondante à votre demande : RC / APC sur l'écran de saisie relatif aux éléments de bonification dans l'application I-PROF/MVT1D et sélectionner la commune qui sera bonifiée, en accord avec le service DIPER.
Les bonifications accordées au titre de la situation familiale (rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe) ne sont pas cumulables.

NOM.....PRENOM.....

AFFECTATION 2021-2022

ADRESSE PERSONNELLE.....

COURRIEL..... PORTABLE.....

SOLLICITE UNE BONIFICATION EN RAISON DE : (cocher la case correspondante et préciser la commune)

Rapprochement de conjoint :

La commune de résidence professionnelle de mon conjoint se situe dans la Drôme, je précise la commune qui pourra être prise en compte dans le cadre de la bonification :

La commune de résidence professionnelle de mon conjoint se situe dans un département limitrophe, je précise la commune située dans la Drôme, immédiatement limitrophe à ce département :

En l'absence d'école dans la commune de résidence professionnelle de mon conjoint située dans la Drôme, je précise la commune limitrophe qui pourra être prise en compte dans le cadre de la bonification :

Autorité parentale conjointe : je précise la commune de résidence privée du second parent située dans la Drôme :

Les pièces justificatives à transmettre pour l'octroi de la bonification sont énumérées ci-après.
(En cas de pièces manquantes au dossier, la demande de bonification ne sera pas étudiée.)

Fait à....., le.....2022
Signature

ANNEXE 2

Pièces justificatives à fournir avec l'annexe 2 dûment complétée.

❖ RAPPROCHEMENT DE CONJOINT (RC)

Il y a rapprochement de conjoints lorsque l'enseignant souhaite se rapprocher de la commune de résidence professionnelle de son conjoint.

➤ La situation familiale (ouverture des droits) est appréciée :

pour l'agent MARIÉ(E) au plus tard le 31/08/2021 ☞ *joindre copie du livret de famille*

pour l'agent PACSÉ(E) au plus tard le 31/08/2021 ☞ *joindre copie du récépissé du PACS ou l'acte de naissance de l'un des partenaires de PACS datant de moins de 3 mois*

pour l'agent NON MARIÉ(E) ayant reconnu un enfant né et reconnu par les deux parents avant le 01/09/2021 ☞ *joindre photocopie du livret de famille*

➤ La situation professionnelle est appréciée au 31 août 2022 :

Adresse professionnelle du conjoint dans le département de la Drôme

☞ *joindre une attestation de l'employeur de moins de 3 mois précisant la date de début du contrat et le lieu de travail (adresse complète précise)*

Nombre de KM entre AFFECTATION 2021-2022 et COMMUNE de résidence professionnelle du conjoint (calculé avec l'application MAPPY "au plus rapide et sans péage") * :KM.

Rappel : Sans condition d'éloignement pour les entrants.

Adresse professionnelle du conjoint dans un département limitrophe

☞ *joindre une attestation de l'employeur de moins de 3 mois précisant la date de début du contrat et le lieu de travail (adresse complète précise)*

Attention : le télétravail en tant qu'aménagement des conditions d'exercice à la demande de l'agent n'est pas pris en compte.

❖ AUTORITE PARENTALE CONJOINTE (APC)

Rappel : Les demandes formulées à ce titre tendent à faciliter le regroupement familial autour de l'enfant. Il s'agit de la situation de l'agent qui sollicite un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant.

➤ NOMBRE D'ENFANT À CHARGE DE MOINS DE 18 ANS au 01/09/2022 :

☞ *joindre une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance*

➤ ADRESSE PRIVÉE DU PARENT IMPLIQUÉ dans la garde de l'enfant

☞ *joindre toute pièce justificative*

.....
.....
➤ EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE DANS LE CADRE D'UNE :

Garde partagée

Garde alternée

Droits de visite

☞ *joindre une copie des décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.*

Le cas échéant joindre une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

Important :

➤ Il est préconisé de contacter la **cellule d'aide et de conseil** pour vous accompagner tout au long de votre demande de mutation par mail ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr ou par téléphone **04.75.82.35.49 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 du 7 mars au 10 juin 2022.**

➤ Pensez à consulter régulièrement votre messagerie IProf **et** votre messagerie professionnelle de type prénom.nom@ac-grenoble.fr. C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.